

Questions orales

M. Fulton: Le fait est que M. Langer est chef de la section de la gestion de l'habitat pour le Fraser, division du nord de la Colombie-Britannique et du Yukon. Si quelqu'un devrait s'y connaître en matière d'habitat dans l'Ouest, c'est bien le chef de l'habitat. C'est lui qui a écrit la note de service.

Des voix: Bravo!

M. Fulton: Nous savons que les effluents toxiques déversés par les usines de pâtes rendent dangereuse la consommation du poisson, du crabe, des crevettes, des crustacés et des coquillages. Nous savons aussi que 40 p. 100 de la pollution des eaux au Canada provient des usines de pâtes et qu'elle est nuisible à la santé.

Comme le ministre sait fort bien que la plupart des usines de pâtes contreviennent aux lois et aux règlements fédéraux, fera-t-il preuve de courage et déclarera-t-il aujourd'hui à la Chambre que toutes les sociétés polluées qui violent des lois ou des règlements fédéraux feront l'objet de poursuites judiciaires et que l'on portera des accusations contre elles aujourd'hui même et qu'il donnera à ses fonctionnaires des instructions en conséquence?

M. Siddon: Monsieur le Président, je tiens à attirer l'attention des députés sur le fait que le fonctionnaire qui a rédigé ce document est un agent régional chargé d'un seul district de la Colombie-Britannique, non le chef de l'habitat pour la Colombie-Britannique. Ses opinions ne représentent sûrement pas la politique officielle du ministère. Nous voulons prendre des mesures correctives, nous cherchons à conclure des accords concertés avec les industries et, lorsque notre avocat du ministère de la Justice nous le conseille, nous intentons les poursuites judiciaires appropriées.

* * *

[Français]

LE TRANSPORT MARITIME

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard): Monsieur le Président, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor. La grève des garde-côtes a mis en danger la navigation dans le Saint-Laurent. Hier, un navire a frôlé la collision près du pont Pierre Laporte, à Québec. Est-ce que le ministre va négocier de bonne foi ou attendra-t-il qu'il arrive une catastrophe écologique avant d'agir? Est-ce qu'il va agir immédiatement et régler ce conflit?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports): Monsieur le Président, encore une fois, chaque fois qu'un député de cette Chambre de ce côté va affirmer une chose qui est fautive, je vais tenter de le corriger. Le navire qui hier quittant Québec pour Montréal n'avait rien en fait, monsieur le Président, c'était une question de manoeuvre du navire et il était escorté comme il doit l'être. La réglementation était très claire. Encore une fois, cela n'a rien à voir en soi avec l'interdiction qui a été donnée entre Québec et Les Escoumins. L'autorisation était donnée hier. Il y avait un pilote sur le navire. Encore une fois, c'est une question de manoeuvre et cela n'a rien à voir avec la grève des employés, les équipages des brise-glace.

M. Gagliano: Mais il y a des rapports qui disent, et qui sont dans tous les journaux de ce matin, monsieur le Président, savoir que, hier, un incident écologique aurait pu se produire. Si un tel accident s'était produit, cela aurait pu être grave, à cause de la situation qui prévaut actuellement. Le ministre dit «si». Pourquoi alors ne pas régler ce conflit? Ainsi, les citoyens n'auront pas à craindre une catastrophe écologique.

On sait qu'actuellement au Québec, à cause de cette grève, on perd un million de dollars par jour, au Québec seulement! Est-ce que le ministre va attendre que le Port de Montréal perde sa situation concurrentielle avant d'intervenir, ou est-ce qu'on va donner des instructions à la table de négociations pour régler ce conflit rapidement afin que l'économie du Québec puisse continuer à progresser?

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, comme je le mentionnais tantôt, les négociations, de façon informelle, ont continué une bonne partie de la veillée hier. Et puis, il y a quand même un écart très important vis-à-vis de ce qu'on a pu régler avec nos autres employés de l'État. Dans l'ensemble, les employés de l'État ont réglé pour un taux d'augmentation annuelle de 4,1 p. 100 de leur salaire, tandis que ce groupe-ci en particulier demande une augmentation annuelle de 17,4 p. 100. Alors, vous allez convenir que c'est un écart qui est fort difficile à combler. On tente de négocier. Nous, nous négocions de bonne foi, et nous aimerions que le syndicat aussi arrive à la table de négociations avec une offre qui soit raisonnable vis-à-vis de leurs autres confrères dans la Fonction publique, et raisonnable devant l'ensemble du peuple canadien.

Il me semble, monsieur le Président, qu'une demande d'augmentation de 17,4 p. 100 par année pour trois ans est une augmentation fort appréciable et très difficile